



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du vendredi 30 mars 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 mars 2018

Publié le 4 avril 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	M. Denis HAMEAU	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	M. Didier MARTIN	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CAMBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

Mme Stéphanie MODDE	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Alain HOUPERT	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Édouard CAVIN	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Didier MARTIN
M. François NOWOTNY	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Damien THIEULEUX	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
M. Philippe BELLEVILLE	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

AEROPORT - Contrat de Redynamisation du Site de Défense - Convention de financement tripartite 2016-2018 entre le SMADL, Dijon Métropole et la région Bourgogne Franche Comté – Avenant de prolongation de deux années

Dans le cadre des travaux de remise au normes civiles de la plate-forme aéroportuaire prévus au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de la BA 102 signé le 13 novembre 2015, une convention d'aide à l'investissement a été signée le 28 avril 2016 entre la région Bourgogne Franche-Comté, la communauté urbaine du Grand Dijon, devenue depuis Dijon Métropole, et le Syndicat Mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic.

Cette convention concerne le co-financement des fiches-actions 1.1 et 1.2 du CRSD, respectivement des travaux de remise en état de l'alimentation électrique de la plate-forme et la mise en sécurité du site à travers notamment la pose de clôture.

Pour mémoire, le financement de ces travaux est assuré à 50 % par l'État via le Fonds pour les restructurations de la Défense (FRED) et à 25 % chacun par Dijon Métropole et la Région Bourgogne Franche-Comté.

La durée de convention a initialement été fixée à deux ans à compter de sa date de signature par la Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Afin d'achever les travaux programmés dans les fiches actions 1.1 et 1.2 comme notamment la mise en sécurité des accès à la station de carburant et la remise en état des clôtures périphériques, il vous est proposé de prolonger de deux ans la durée de convention par le biais du projet d'avenant ci-joint.

Vu la délibération du 24 mars 2016 du conseil communautaire du Grand Dijon, devenu depuis Dijon Métropole, intitulée « Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon-Longvic - Demande de subvention 2016 » ;

Vu la délibération de la Région Bourgogne Franche-Comté en date du 18 mars 2016, et portant sur le même objet ;

Vu la convention d'aide à l'investissement signée le 28 avril 2016 entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la Communauté urbaine du Grand Dijon, et le Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic ;

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **de prolonger** de deux ans la durée de la convention d'aide à l'investissement signée le 28 avril 2016 entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la Communauté urbaine du Grand Dijon, devenue depuis Dijon Métropole, et le Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant ci-joint nécessaire à la bonne administration de ce dossier ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 68

CONTRE : 0

DONNÉ MME SLADANA ZIVKOVIC)

DONT 17 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 2 (M. JOSÉ ALMEIDA, ET SON POUVOIR QUE LUI A